

Maladie de Newcastle

Le 2 juillet dernier, l'Agence alimentaire a pris des mesures d'urgence pour prévenir la propagation de la maladie de Newcastle dans le secteur des amateurs. Ces mesures d'urgence interdisaient jusqu'à la fin du mois de juillet les rassemblements de volailles et de volailles de hobby et la vente ou le transfert de ces animaux vers, entre et par les amateurs.

Le 1^{er} août, l'AFSCA remplacera ces mesures d'urgence par un arrêté Ministériel qui prolonge les mêmes interdictions pour une durée indéterminée.

<http://www.afsca.be/ulc/>